

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

***EXTRAIT DU REGISTRE***

***DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

***DE LA COMMUNE DE LAUDUN-L'ARDOISE***

-----  
*Séance du 20 juin 2018*  
 -----

L'an deux mille dix-huit  
 et le vingt juin deux mille dix-huit  
 à 18 h 30 le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CAZORLA Yves, Maire.

Étaient Présents :

M CAZORLA, M PANNETIER, Mme CHENEL, M MAGES, Mme PIERINI, M BERNE, Mme CROUSIER, Mme MOSCATO, Mme PELLATON, Mme IGHIR, M CANILLOS, Mme CHAPUIS-FAURE, M PAVON, M MIGNE, Mme MARCADENT, Mme BORNE, M PRIVAT, Mme SOLER, M PECOUT, M GARCIA

Procurations :

Monsieur ANTOINE donne procuration à Monsieur PANNETIER,  
 Monsieur LENTHERIC donne procuration à Madame BORNE,  
 Madame ABATE donne procuration à Madame PIERINI,  
 Monsieur AGNEL donne procuration à Madame IGHIR,  
 Madame PESTEL donne procuration à Monsieur MIGNE,  
 Monsieur SUAREZ donne procuration à Monsieur PAVON,  
 Madame LANEZ donne procuration à Monsieur CANILLOS,  
 Monsieur BERLEMONT donne procuration à Madame MARCADENT,  
 Madame OUTALEB donne procuration à Madame SOLER.

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jonathan PAVON est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

***Nouvelle dénomination d'une voie communale, actuellement sans nom, qui rejoint la rue Joseph Antoine Méyère à la rue Ambroise Paré – rue des Oliviers***

**NOUVELLE DENOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE  
(actuellement sans nom) REJOIGNANT LA RUE JOSEPH ANTOINE  
MEYERE A LA RUE AMBROISE PARE  
RUE DES OLIVIERS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'utilité publique du dénommer cette voie afin de faciliter la localisation de cet ensemble, la distribution du courrier, l'accès à d'éventuels véhicules de sécurité et à toute fin utile,

Considérant la vérification complète du plan de la commune avec le Syndicat Intercommunal d'Information Géographique (SIIG) et le service Urbanisme,

**Après en avoir délibéré,**

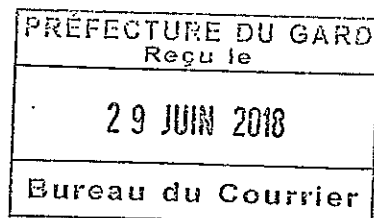
**DECIDE**

De dénommer cette voie communale, actuellement sans nom, rejoignant la rue Joseph Antoine Méyère à la rue Ambroise Paré :

**Rue des Oliviers**

Laudun-L'Ardoise le 20 juin 2018

**Le Maire  
Yves CAZORLA**



*Délibération transmise* .....  
*En Préfecture*.....  
*Affichée le* .....